

**COMMUNE DE PASSY - FICHE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021
TRANSMETTRE LES RÉCÉPISSÉS DE CRÉATION, DE MODIFICATION REÇUS
DE LA PRÉFECTURE D'ANNECY À LA MAIRIE DE PASSY**

Secteurs d'activité



Action sociale	<input type="checkbox"/>	Montagne, agriculture	<input type="checkbox"/>
Animation et loisir	<input type="checkbox"/>	Patriotisme	<input type="checkbox"/>
Culture	<input type="checkbox"/>	Relations publiques	<input type="checkbox"/>
Divers	<input type="checkbox"/>	Religion	<input type="checkbox"/>
Économie	<input type="checkbox"/>	Sécurité	<input type="checkbox"/>
Éducation	<input type="checkbox"/>	Solidarité	<input type="checkbox"/>
Environnement	<input type="checkbox"/>	Sport	<input type="checkbox"/>
Humanisme et charité	<input type="checkbox"/>	Tourisme	<input type="checkbox"/>
Jeunesse	<input type="checkbox"/>		

Numéro SIRET | | | | | | | | | | | | | | | |

Numéro RNA | W | | | | | | | | | | | |

Date de publication de la création au Journal Officiel | | | | | | | |

Rappel : toute modification du bureau doit être signalée à la Préfecture d'Annecy et à la Mairie de Passy	Date de la dernière mise à jour
--	--

1. Dénomination exacte de l'association	
2. Courriel de l'association	
3. Coordonnées Président	Nom Adresse Tél. Courriel
4. Nombre de personnes composant le bureau	
5. Nombre d'adhérents	
6. Nombre d'adhérents de la commune de Passy	
7. Adresse du siège social (si celui-ci est situé à la Mairie de Passy, procéder à la modification de l'adresse en assemblée générale et transmettre le récépissé de modification à la Mairie)	
8. Nature des activités	

9. <u>Projets pour 2021 (joindre le détail)</u>			
10. <u>Besoins matériels pour 2021</u>			
11. <u>Fonctionnement (cocher la case correspondante)</u>			
	OUI	NON	SI NON MONTANT MENSUEL
Locaux à titre gratuit			
Chauffage à titre gratuit			
Électricité à titre gratuit			
Autres avantages à titre gratuit			
12. <u>Subventions</u>			
	Montant annuel perçu en 2018 (y compris les subventions exceptionnelles)	Montant annuel perçu en 2019 (y compris les subventions exceptionnelles)	Demande 2020
Provenant de la commune de Passy			
Provenant d'autres organismes			

Informations générales

La commission des subventions statue une fois par an, en général en fin d'année civile. Les demandes formulées en cours d'année ne pourront être examinées.

Les demandes 2021 devront parvenir en mairie avant le 6 novembre 2020. La subvention sollicitée auprès de la commune n'est pas acquise systématiquement selon le principe de reconduction d'année en année.

La demande devra être justifiée par de réels besoins, par un ou des projet(s) particulier(s). En l'absence de ces motivations, la somme allouée pourra, le cas échéant, être revue à la baisse.

Les demandes feront l'objet d'un examen approfondi. Certaines subventions pourront aussi être attribuées selon le principe d'une base fixe et une subvention exceptionnelle concernant un projet exceptionnel pourra être étudiée.

Pièces à fournir obligatoirement

	JOINTE	MOTIF D'ABSENCE DE LA PIÈCE
Le compte de résultat de l'exercice écoulé		
Le rapport d'activité		
Le budget 2021		
Les relevés bancaires des comptes courants et des comptes de placement du mois précédent la demande		
Une attestation d'assurance responsabilité civile		
Un relevé d'identité bancaire		

**TOUT DOSSIER INCOMPLÈTEMENT RENSEIGNÉ NE SERA PAS INSTRUIT
AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE**

Fait à _____, le _____
Signature du (de la) Président(e)